



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

défense

Question écrite n° 71866

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'attitude discriminatoire des assurances envers les handicapés. L'attitude discriminatoire envers les handicapés est systématiquement négative, puisqu'est pris en compte le handicap pour la création de contrats spécifiques mais non pour le calcul des durées de vie. En 2000 certains de ses collègues, avaient attiré l'attention de son ministère sur le doublement des prix des contrats d'assurance décès des parents d'enfants handicapés suite à l'absorption d'une compagnie d'assurances. Il lui demande quelle mesure le Gouvernement a pris en compte pour lutter contre ces pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Alain Fabre-Pujol](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71866

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 258